



2017 / 01
du 26 mars 2018

SOMMAIRE : **Campagne IR**

Comme pour les exercices précédents, le chef du pôle fiscal a convié les organisations syndicales à une réunion d'information sur le sujet pour présenter les dispositions retenues pour 2018. Celle-ci s'est tenue lundi après-midi 26 mars 2018. Tu en trouveras ci-dessous les principales lignes.

Calendrier

Cette année l'ensemble des déclarations papier aura été expédié le 23 avril 2018. La télédéclaration sera possible à compter du 11 avril.

Les usagers pourront déclarer :

- par papier jusqu'au 17 mai
- par voie électronique jusqu'au 29 mai.

Dans le cadre de la mise en place du prélèvement à la source (PAS) les usagers ayant télédéclaré auront connaissance immédiatement du taux de prélèvement proposé, avec la possibilité d'opter pour un taux individualisé. Les usagers ayant rempli une déclaration papier devront, s'ils souhaitent choisir un taux individualisé, en faire la demande sur internet avant fin juillet.

Seuil

Seront obligatoires :

- la télédéclaration pour des revenus supérieurs à 15.000,00 €,
- le télépaiement à partir de 1.000,00 €.

Accueil

Le centre de contact se consacrera uniquement aux questions relatives au PAS, aussi ses coordonnées n'apparaîtront plus ni sur la déclaration, ni sur les avis transmis aux contribuables. La charge de travail qu'il effectuait jusqu'ici va donc se reporter sur les trésoreries et les SIP. Par ailleurs la communication sur cette spécialisation sera faite uniquement sur le site impot.gouv et sur l'annexe jointe à la déclaration ; il y a fort à parier que les usagers, s'agissant du PAS, contactent directement les SIP/Trésoreries.

S'agissant des SIP (excepté celui de Saint-Gaudens) les marguerites font leur grand retour, a minima du 7 au 29 mai. Les chefs de service sont chargés de déterminer les plages horaires.

En ce qui concerne l'accueil physique des usagers, il n'est pas prévu de réouverture les après-midis du mercredi et du vendredi comme cela avait été fait en 2017.

Un accueil spécifique sur rendez-vous est prévu pour les personnes malentendantes le mercredi matin à la Direction entre le 2 et le 23 mai.

Permanences

10 permanences d'une demi-journée sont prévues cette année :

Cadours/Castelginest/SaintJory/Fronton/Fonsorbes/Frouzins/Pinsaguel/Portet sur Garonne/Aspet/Aurignac.

Mis à part les communes d'Aspet et d'Aurignac pour lesquelles la Direction locale s'est engagée auprès des élus locaux lors de la fermeture des 2 trésoreries, toutes les autres permanences disparaîtront en 2019. Un courrier d'information aurait été envoyé aux élus concernés.

Renforts

Les agents du PCRП viendront en renfort des SIP entre le 2 et le 29 mai :

- les agents spécialisés dans l'IR assureront 4 journées d'accueil physique,
- les agents spécialisés dans la FI interviendront uniquement par econtact.

Durant cette période, rien n'est prévu pour les trésoreries mixtes et les services de direction.

6 volontaires dans le cadre du service civique vont être recrutés, ce qui portera leur nombre à 10 pour tout le département. Ils seront chargés d'apporter une aide pour les télédéclarations, de fournir des copies d'avis et auront suivi une formation de base concernant le PAS.

